

Il n'y a aucun doute que presque toute innovation, annoncée en fanfare comme des mesures importantes visant à améliorer l'efficacité, ont toujours eu l'effet inverse.

Le programme des «postes garanties», dont nous avons tant entendu parler, est l'une de ces innovations que l'on a beaucoup surestimée. Pour bénéficier de ce service offert à certains centres, il faut poster sa lettre avant 11 heures du matin, et l'on est certain qu'elle arrivera à destination le lendemain après-midi. Il y a des années, quiconque postait une lettre en première classe pensait que cela lui assurait ce genre de service. En Nouvelle-Écosse, nous avons toujours cru avoir ce service garanti.

Mais à quoi cela sert-il réellement si une personne doit poster une lettre avant 11 heures du matin? Il est difficile pour un bureau d'affaires de pouvoir faire dicter une lettre, la faire dactylographier, signer par l'expéditeur, et déposer dans la boîte aux lettres avant 11 heures du matin. En fait, il semble tout à fait impossible qu'une lettre soit dictée et expédiée le même jour. Évidemment le jour suivant, si la lettre arrive après 3 heures de l'après-midi, il est difficile de s'en occuper, surtout si les bureaux du gouvernement fédéral ferment à 4 heures de l'après-midi. Il est pas mal difficile pour tout bureau gouvernemental ou commercial de s'occuper d'une lettre dans une heure environ si de telles limites sont imposées.

Il y a aussi la question du service de cinq jours. Je reconnais que le ministère des Postes ne l'a pas publié sur tous les toits, mais je me demande ce qui va se produire maintenant que les syndicats lancent une campagne en faveur d'une semaine de travail de quatre jours. N'aurons-nous plus que quatre jours de livraison? Si je comprends bien la situation actuelle, une lettre postée dans le centre du pays à destination de Winnipeg, par exemple, une lettre envoyée d'Ottawa le mercredi, peut bien ne pas être livrée à Winnipeg avant le mardi suivant. Si elle fait partie du courrier recueilli le jeudi et trié par la suite, elle n'arrivera à Winnipeg que le lundi suivant. Mais à Winnipeg, le régime des cinq jours prévoit que le lundi est jour de congé. Ainsi, la livraison ne se fera que le mardi. De telles variations du régime des cinq jours d'un bout à l'autre du pays entraînent ce genre de choses.

Le régime des cinq jours de livraison est un aspect de la question, mais la semaine de travail de cinq jours est une autre chose, en ce qui a trait à la manutention, à la transmission et au tri du courrier. Elle multiplie les difficultés et augmente les restrictions imposées aux personnes qui tentent de faire livrer le courrier à une certaine heure. Je suis certain que le ministre des Postes (M. Ouellet) a déjà entendu des gens renseignés citer des cas où les lettres prenaient trop de temps à se rendre d'un endroit à l'autre. Je ne veux pas m'y arrêter, mais je pourrais mentionner quelques exemples intéressants.

● (1650)

Je préfère traiter d'une autre activité des bureaux de poste qui en fait ne concerne pas le service postal même. Si j'ai bien compris, le ministre doute fortement que les bureaux de poste aient légalement le droit de poursuivre certaines activités non reliées au service postal. Mes électeurs, eux, doutent que ces activités soient indiquées. Les librairies et les magasins de souvenirs sont inquiets parce que les bureaux de poste leur font concurrence. Les bureaux de poste sont financés par des fonds publics;

Bureau de poste

pourtant, leurs employés, sans doute dans leurs moments de loisir puisqu'ils sont censés travailler pour le ministère des Postes, poursuivent ces activités.

Sans doute, les commis de poste profitent-ils de leurs moments de loisir pour vendre des cuillers-souvenirs, des emballages de paquets, des étiquettes, des pièces de monnaie commémoratives et ainsi de suite. Ils le font lorsqu'ils ne sont pas occupés à leurs tâches obligatoires. Ils font concurrence aux particuliers qui essaient de tirer des profits de la vente d'objets semblables, et ce, sans payer de frais généraux.

On pourrait dire la même chose de la vente des timbres de collection. Certains disent que les bureaux de poste en vendent. On dit aussi que le ministère fait une concurrence déloyale à ceux qui fournissent le même service, puisque les bureaux de poste n'ont pas besoin d'affranchir, alors que les particuliers qui font le commerce des timbres de collection doivent payer des frais de poste lorsqu'ils les font parvenir à leurs clients. Les philatélistes sont également un peu déçus de l'efficacité du service dont on me dit qu'il laisse beaucoup à désirer. On m'a déjà cité des cas où l'argent avait été retenu pendant de longues périodes de temps, et où l'on ne faisait pas parvenir les timbres demandés. Il est arrivé qu'on émette des timbres comportant des erreurs et que des timbres aient été mal comptés.

Les Postes ont fait l'objet de beaucoup de critiques parce qu'elles se sont lancées dans ce genre d'entreprise et sans doute un particulier qui entreprendrait la même chose pourrait-il aussi s'y attendre. C'est le genre de critique dont le ministère peut se passer et c'est un secteur d'activité dont le ministère n'a pas besoin de s'occuper.

M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, en entendant le député d'Athabasca (M. Yewchuk) parler d'endroits au Canada où, semble-t-il, il n'existe pas de service ni de distribution du courrier, je me suis rappelé une situation semblable qui s'était produite il y a quelques années, alors qu'un des prédécesseurs du ministre, devenu plus tard lieutenant-gouverneur de sa province, avait été mis sur la sellette. L'occasion nous avait été fournie par l'examen du crédit n° 1 des prévisions du ministre, et au lieu de rester assis placidement et de faire semblant d'écouter, le ministre avait dû répondre à nos questions.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Bravo!

M. Barnett: Il me semble que le débat portait sur la qualité des services postaux au pays. Dans de tels débats, nous avons l'habitude de concentrer toute notre attention sur le ministre des Postes et de nous en tenir uniquement aux services postaux, sans examiner certaines données de base qui me sont familières parce que je représente une région côtière du Canada qui, au dire de certains, est un des endroits les plus difficiles à desservir. Je veux parler des moyens de transport du courrier. Je ne pense pas que l'on puisse parler des services postaux et se contenter de dire qu'ils sont bons, mauvais ou indifférents, sans parler également des services de transport au pays. Il suffit de se rappeler l'époque où nous nous vantions d'être le premier pays à acheminer par avion tout le courrier de la première classe. Et ceci m'amène à un autre problème.